



**MAIRIE DES VARENNES**

31450 VARENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2022**

**Délibération N°2022-09-19**

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 031-213105687-20220921-D\_2022\_09\_19-DE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt et un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

**Présents** : Iris BARDIN, Christian BOUHOT, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Vanessa LOBO, Xavier MELLET, Elsa MERICQ, Cédric PENARD,

**Absentes excusées** : Nadine REVELLAT, Nathalie STEPHAN

**Absent non excusé** :

**Procurations** : Nadine REVELLAT a donné procuration à Iris BARDIN, Nathalie STEPHAN a donné procuration à Philippe GOUX

**Secrétaire de séance** : Vanessa LOBO

**DISSOLUTION DU CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe indique que le CCAS est désormais facultatif dans toutes les communes de moins de 1500 habitants et qu'il peut ainsi être dissous.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 0 Contre, 10 voix Pour, 0 abstention de :

- De dissoudre le budget annexe CCAS au 31 décembre 2021
- D'imputer directement au budget principal de la commune si besoin les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale.

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

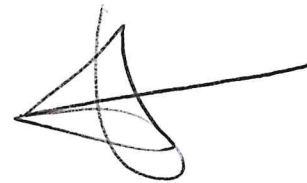
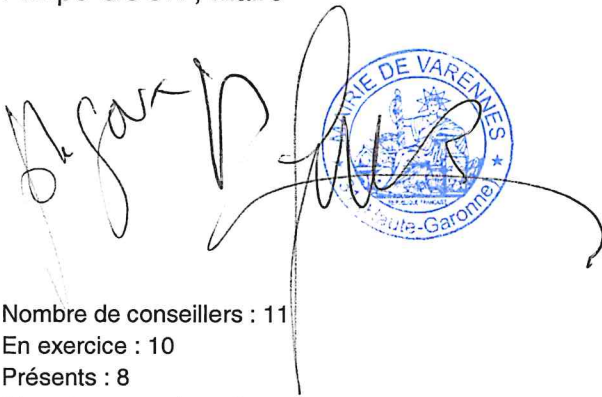
Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varenes, le 22 septembre 2022

Philippe GOUX , Maire

Vanessa LOBO, Secrétaire



Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Absentes excusées : 2

Procurations : 2

Votants : 10

Affiché le 29/09/2022  
Dépôt par voie électronique 29/09/2022

*Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication par courrier postal – 68 rue Raymond IV, BP 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7. Tél.05.62.73.57.57 Fax 05.62.73.57.40 ou par le biais de l'application informatique*